



Cession de chemin rural transmissible à nouveau propriétaire

Par **foussat**, le **12/07/2012** à **12:54**

Bonjour, rnrnnotre maire a cédé un chemin rural passant sur notre parcelle à notre propriétaire mitoyen, de ce fait il nous a enclavé, j'ai donc fait recours au tribunal administratif contre cette décision communale. Cette cession avait été décidé avec l'ex propriétaire de la maison mitoyenne. rnrnEntre-temps il a vendu au mois d'avril 2012 à des nouveaux, j'aimerais savoir si cette cession devient caduque du fait que la requête de cession avait été faite par l'ancien propriétaire. rnrna noter que lors de l'enquête publique, ces nouveaux propriétaires avaient apposés leur signature pour confirmer qu'ils étaient d'accord pour cette cession, de même nous avons de notre côté fait opposition à cette requête pour cause d'enclavage et requête erronée du fait que l'ancien propriétaire avait stipulé un numéro de parcelle erronée dans sa demande. rnrnpouvez-vous m'éclairer là-dessus car le recours a été envoyé mais je suis prudente et je prépare mon dossier pour faire appel au cas où. rnrnmerci. rnrneve